

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 12 juillet 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2016**

**2016 V207** Vœu relatif à la création de réserves pour les équipements publics.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Considérant le besoin de prolonger au-delà de 2020 la dynamique engagée au cours de la mandature 2014-2020 de création d'équipements publics afin d'offrir des services publics de proximité aux Parisien(ne)s ;

Considérant la nécessité de poursuivre la politique de rattrapage en termes d'équipements culturels et sportifs de proximité à Paris ;

Considérant le besoin de travailler à la mise en œuvre d'un plan ambitieux de création de places en crèches au-delà de 2020 ;

Considérant que le nombre de parcelles privées disponibles pour accueillir des équipements culturels et sportifs est limité, mais permet néanmoins de mettre en œuvre plusieurs projets ;

Considérant que plusieurs grandes emprises appartenant à la Ville de Paris peuvent permettre d'accueillir de nouveaux équipements sportifs en nombre ;

Considérant que les réserves nombreuses pour logement social et intermédiaire inscrites au PLU constituent des opportunités privilégiées pour travailler à la réalisation d'immeubles mixtes logement-petite enfance ;

Considérant que pour réaliser des équipements publics à partir de 2020, il est nécessaire d'engager un certain nombre d'études architecturales dès maintenant, et de mettre en œuvre des déclarations d'utilité publique pour les parcelles nécessaires ;

Sur proposition de M. Nicolas BONNET-OULALDJ, M<sup>mes</sup> Raphaëlle PRIMET, Danièle PREMEL, Fanny GAILLANNE, MM. Sergio TINTI, Didier LE RESTE, Jean-Noël AQUA, M<sup>me</sup> Emmanuelle BECKER et M. Hervé BÉGUÉ,

Émet le vœu que :

- d'ici mi-2017, soit élaboré un programme de créations d'équipements petite enfance via la mobilisation de réserves pour logement social et intermédiaire en vue de contribuer à la création de 5 000 places en crèches publiques ou associatives de 2020 à 2026 ;
- d'ici mi-2017, des études opérationnelles soient engagées afin de créer ou engager des rénovations lourdes d'équipements publics dans les localisations suivantes :
  - création de deux piscines dans le sud du 12<sup>e</sup> arrondissement et du 20<sup>e</sup> arrondissement (site du TEP Lagny),
  - construction de nouveaux équipements sportifs sur les trois grands sites Georges Carpentier (13<sup>e</sup>), porte de Clignancourt (18<sup>e</sup>) et porte de Bagnolet-porte de Montreuil (20<sup>e</sup>),
  - rénovation lourde de la piscine Mathis (19<sup>e</sup>),
  - création de bibliothèques-médiathèques porte de Charenton (12<sup>e</sup>), dans le quartier Paul Bourget (13<sup>e</sup>) et sur la parcelle 14-16 rue Noisy-le-Sec (20<sup>e</sup>), dans le cadre d'un projet global de construction sur cette parcelle,
  - rénovation lourde du centre d'animation Mathis (19<sup>e</sup>) et création d'un centre d'animation 88 rue des Rigoles (20<sup>e</sup>), parcelle portant de longue date une réserve pour équipement public au PLU, avec l'engagement d'ici mi-2017 d'une procédure de déclaration d'utilité publique afin que la Ville de Paris se porte acquéreur des boxes restants à acquérir dont elle n'est pas encore propriétaire,
  - création d'un gymnase 26-28 rue du Docteur Potain (19<sup>e</sup>) qui fait l'objet d'un périmètre de localisation équipement sportif au PLU et sur le TEP 49 rue Olivier Métra (20<sup>e</sup>),
  - relogement et extension du conservatoire du 18<sup>e</sup> sur le secteur Ordener-Poissonniers, et transformation en logement du site de la rue Baudelique.